

La liberté pédagogique des enseignants, alibi ou garantie ?

Pierre Frackowiak

Nous vivons incontestablement une rupture dans l'histoire du système éducatif. Après une longue période de stabilité, de la création de l'école de Jules Ferry à son apogée puis à son agonie – de la fin du 19ème siècle aux années 1960 –, suivie d'une période de rénovation pédagogique – de 1969 à 2002, est venue une période de flou, avec Luc Ferry et François Fillon, puis un temps de destruction de l'École avec Gilles de Robien, et le temps en cours, celui de la construction déterminée et cohérente d'une école se situant sans complexe dans une perspective ultra libérale avec Xavier Darcos.

Au cours de la " période Jules Ferry ", la question de la liberté pédagogique ne se posait pas. Les pratiques pédagogiques étaient très homogènes et les différences se situaient au niveau des comportements des maîtres, de leur personnalité, de leur talent, de leur charisme, nullement au niveau du modèle pédagogique en vigueur. Le plan type de toute " leçon " était immuable. Dans le cadre d'un enseignement collectif frontal, le maître présentait une notion et expliquait, utilisant largement la technique du questionnement fermé inducteur qui pouvait donner l'illusion d'une activité de l'élève. La qualité principale demandée aux élèves était l'attention liée au silence et au calme. On sait qu'à l'école de Jules Ferry on apprenait à se taire... pas à parler. On passait alors aux exercices d'application puis de contrôle avec, si nécessaire, de nouvelles explications du maître. L'une des phrases les plus entendues reste toujours célèbre: " Tu n'as pas encore compris, pourtant je te l'ai expliqué plusieurs fois! ". Dans ce contexte, les exercices supplémentaires sous forme de devoirs à la maison étaient une des conditions affichées de la réussite scolaire.

Ce modèle pédagogique a acquis au fil du temps un statut d'universalité et d'éternité qui perdure aujourd'hui à l'école élémentaire et bien davantage encore dans le second degré. Fondé sur la certitude que l'enseignement est un acte de transmission à sens unique, de celui qui sait à celui qui ne sait pas, il peut être assimilé, selon le point de vue, à un dogme ou à un mythe. Il a en tout cas la vie dure. Une bonne proportion d'enseignants s'étonne en toute bonne foi qu'il puisse être remis en cause. Leur formation était d'ailleurs quasiment calquée sur ce même modèle. Peu de temps pour l'analyse et la réflexion. Les stages dans les classes relevaient et relèvent encore du modèle applicationniste (dans les classes

d'application) où il fallait apprendre à essayer de faire comme le maître " d'application " sans jamais y parvenir. Ce modèle aurait pu et du disparaître avec la transformation des Écoles Normales en IUFM, mais faute d'un plan d'accompagnement de la réforme et d'un programme de re-formation des formateurs, cela n'a pas été le cas

L'essentiel du temps scolaire était ainsi consacré à des exercices. Rares étaient les enseignants qui dérogeaient. Seuls quelques héros s'interrogeaient sur l'efficacité de ce modèle et osaient expérimenter, avec l'ambition de faire participer les élèves aux apprentissages, de les intéresser, de donner du sens aux activités scolaires. Le mouvement Freinet connaît bien ce combat et ce qu'il a coûté.

Le concept de liberté a surgi quand les pionniers de la transformation de l'école ont tenté de la revendiquer. Enseigner autrement que les autres n'était pas facile. Les maîtres d'une école qui se voulait nouvelle ont souffert pour au moins deux raisons :

- l'isolement dans une école où il n'était pas bien vu par les collègues de suivre une autre route qu'eux
- le degré d'exigence de l'encadrement qui a toujours été nettement supérieur pour les maîtres innovants que pour ceux qui s'inscrivaient dans le respect du dogme

Dans un tel contexte, et pendant longtemps, la question de la liberté pédagogique ne se posait pas pour les classiques, les traditionalistes, les conservateurs. Elle ne se posait que pour la minorité des maîtres qui voulaient changer l'école.

Durant la période de rénovation pédagogique, la succession de tentatives de réforme, les nouvelles instructions successives, les changements des programmes, les encouragements à l'innovation ont modifié la situation. Le foisonnement des idées, l'influence des mouvements pédagogiques ont donné de l'oxygène aux enseignants engagés. Il faut dire que les problèmes nouveaux liés à la massification de l'enseignement imposaient progressivement de rechercher des solutions pour intéresser tous les élèves, pour prendre en compte l'hétérogénéité des classes, pour améliorer l'efficacité du système. Le travail des maîtres innovants a été particulièrement important dans les classes spéciales destinées aux enfants difficiles ou en échec (classes de transition, classes de perfectionnement). Ces progrès pédagogiques ont eu cependant un effet induit négatif. Ils ont contribué à renforcer le dogme du modèle unique, les pratiques innovantes étant considérées comme " bonnes pour les enfants en difficulté mais pas pour la masse des autres "

La loi de 1989, dont on reconnaîtra plus tard le caractère historique, a mis un point d'orgue à la période de rénovation: le projet d'école, l'élève au centre du système, les cycles et la prise en compte de l'hétérogénéité, les programmes formalisés dans des livrets scolaires destinés à suivre l'élève et à, en principe, supprimer la notation au

centième de point dès le CP et les classements assassins. On entrait dans la construction d'une école pour le 21ème siècle.

C'est alors que les milieux conservateurs ont découvert la liberté pédagogique, la liberté de " faire comme avant ". La mise en application de la loi de 1989, peu défendue il est vrai même par ses auteurs et leurs amis, n'ayant pas bénéficié d'un plan d'accompagnement et de régulation, a connu bien des difficultés: résistance, inertie, opposition ouverte, frilosité d'une partie de l'encadrement, incompréhension de l'opinion publique... La porte était ouverte à toutes les dérives et à toutes les contestations. Au fil des années, ont proliféré les pamphlets contre l'Ecole Nouvelle, considérée comme une fabrique de crétins par le plus médiatisé de ses opposants et les odes à cette école qui aurait fait ses preuves et dont on a méthodiquement fait un mythe, gommant complètement le fait que c'est en raison de son échec ou de ses insuffisances qu'elle avait été remise en cause par des précurseurs comme C. Freinet depuis longtemps et par les milieux progressistes et démocrates depuis la fin des années 60. Cette vague d'opposition, au nom de la liberté pédagogique, se fonde sur une véritable escroquerie intellectuelle. Dans un texte largement diffusé, j'écrivais que cette liberté était un alibi pour les conservateurs. J'expliquais que la liberté ne pouvait pas exonérer les enseignants de la nécessité du travail d'équipe, du projet d'école, des cycles, etc... Ce texte a déclenché de véritables fureurs et continue à être utilisé pour tenter de démontrer une volonté totalitaire des " pédagogistes ".

Aujourd'hui, ceux-là même qui s'opposaient à la rénovation pédagogique et à la construction d'une école démocratique pour le 21ème siècle, qui déclaraient ostensiblement sur les plateaux télévisés complaisants leur refus d'appliquer la loi de 1989¹ leur choix de continuer à faire l'école comme à la fin du 19ème siècle, réclament haut et fort des sanctions contre les enseignants engagés dans la transformation de l'école et le limogeage des inspecteurs " rétifs ". L'échec des tentatives de G. de Robien de mise au pas de quelques pédagogues n'a pas calmé leurs ardeurs relayées par " SOS Éducation ", par le " Bonnet d'âne " de Brighelli² par les SLECC, GRIP et autres groupuscules ultra réactionnaires.

Il est clair que pour ces militants du retour à l'école du passé, la liberté pédagogique n'était que la liberté de refuser le changement et que cette conception de la liberté s'arrête quand il s'agit d'appliquer la pensée unique instillée par G. de Robien pour la lecture et portée par X. Darcos avec ses nouveaux vieux programmes.

La liberté pédagogique revendiquée par les mouvements pédagogiques depuis toujours, alibi pour les conservateurs dans les phases de transformation du système, pourra-t-elle devenir une garantie

¹ L'un des hérauts du retour à l'école du 19ème siècle, directeur d'école curieusement promu par les médias, affirmait vigoureusement qu'il avait refusé d'appliquer la loi de 1989 parce qu'il avait décrété qu'elle était inapplicable. C'est le même personnage qui déclarait sans rire qu'il lui suffisait de froncer les sourcils une fois dans la cour de son école pour avoir la paix pendant deux semaines. Scrogneugneu!

² Qui consacre sept pages virulentes et insultantes de son dernier pamphlet à ma réflexion sur le concept de liberté pédagogique

pour les progressistes et les démocrates aujourd'hui et demain? Rien n'est moins sûr. Fréquemment invoquée dans le discours libéral, elle reste confinée au champ du charisme ou de la dangereuse séduction, des trucs, des recettes, des tours de main, des bricolages, du froncement de sourcils, du comptage sur les doigts pour attendre le silence, etc... Il est évident que pour les professionnels de l'éducation sérieux, la liberté pédagogique relève d'analyses et de pratiques d'un niveau infiniment plus élevé. On ne peut parler de liberté pédagogique que si l'on s'attache à l'apprentissage et aux conditions de son efficacité, au fonctionnement du cerveau, au sens des activités scolaires, à la transformation des représentations des élèves, aux interactions entre le professeur et les élèves et entre les élèves eux-mêmes quand elles sont permises, aux outils mentaux fabriqués et utilisés, aux modèles (au sens scientifique du terme) utilisés de manière intuitive ou pensée...

En cette période où l'obscurantisme et le conservatisme dominent l'actualité pédagogique, où résister est un devoir³ pour les démocrates progressistes, la liberté pédagogique, la vraie, doit être utilisée comme un droit. Elle ne peut guère l'être efficacement dans la solitude. Elle a besoin, plus que jamais, des mouvements pédagogiques auxquels il est temps d'apporter du soutien et un nouveau souffle.

*NDLR : Une version résumée de ce texte est publiée dans la revue de l'ICEM Freinet, **Le nouvel éducateur**, numéro de juin 2008.*

³Référence au livre de Philippe Meirieu, *Education: le devoir de résister*, ESF Août 2007.